



# Les pharmaciens au Canada, 2023

## Notes méthodologiques



Institut canadien  
d'information sur la santé

Canadian Institute  
for Health Information

La production du présent document est rendue possible grâce à un apport financier de Santé Canada et des gouvernements provinciaux et territoriaux. Les opinions exprimées dans ce rapport ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou celles des gouvernements provinciaux et territoriaux.

À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent des provinces et territoires du Canada.

Tous droits réservés.

Le contenu de cette publication peut être reproduit tel quel, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales pourvu que l'Institut canadien d'information sur la santé soit clairement identifié comme le titulaire du droit d'auteur. Toute reproduction ou utilisation de cette publication et de son contenu à des fins commerciales requiert l'autorisation écrite préalable de l'Institut canadien d'information sur la santé. La reproduction ou l'utilisation de cette publication ou de son contenu qui sous-entend le consentement de l'Institut canadien d'information sur la santé, ou toute affiliation avec celui-ci, est interdite.

Pour obtenir une autorisation ou des renseignements, veuillez contacter l'ICIS :

Institut canadien d'information sur la santé  
495, chemin Richmond, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K2A 4H6  
Téléphone : 613-241-7860  
Télécopieur : 613-241-8120  
[icis.ca](http://icis.ca)  
[droitdauteur@icis.ca](mailto:droitdauteur@icis.ca)

ISBN 978-1-77479-293-3 (PDF)

© 2024 Institut canadien d'information sur la santé

Comment citer ce document :

Institut canadien d'information sur la santé. *Les pharmaciens au Canada, 2023 — notes méthodologiques*. Ottawa, ON : ICIS; 2024.

This publication is also available in English under the title *Pharmacists in Canada, 2023 — Methodology Notes*.

ISBN 978-1-77479-292-6 (PDF)

# Table des matières

À propos des données de l'ICIS sur les pharmaciens . . . . .	4
Au sujet du présent document . . . . .	5
Disponibilité des données . . . . .	5
Collecte des données. . . . .	5
Population d'intérêt . . . . .	6
Définition de la main-d'œuvre . . . . .	6
Qualité des données . . . . .	8
Sous-dénombrement et surdénombrement . . . . .	8
Terminologie et méthodologie générale . . . . .	9
Âge moyen . . . . .	9
Pharmaciens qui travaillent en soins directs. . . . .	9
Régions sanitaires . . . . .	10
Entrées et sorties . . . . .	10
Estimations démographiques et nombre de pharmaciens par 100 000 habitants. . . . .	11
Régions urbaines et rurales/éloignées . . . . .	11
Comparabilité. . . . .	12
Comparabilité internationale. . . . .	12
Limites des données et observations . . . . .	14
Mise à jour des normes de données du fichier minimal sur les RHS, 2022 . . . . .	14
Données sur les pharmaciens, de 2014 à 2023 . . . . .	15
Respect de la vie privée et confidentialité . . . . .	19
Annexes. . . . .	20
Annexe A : Pharmaciens, première année de réglementation, par province et territoire . . .	20
Annexe B : Fournisseurs de données sur les pharmaciens, 2023 . . . . .	20
Annexe C : Texte de remplacement pour l'image sur l'âge moyen . . . . .	20
Références . . . . .	21

# À propos des données de l'ICIS sur les pharmaciens

La collecte de données et la production de rapports sur la main-d'œuvre de la santé aident les décideurs à mieux planifier et répartir les professionnels de la santé. Depuis 2006, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) recueille des données sur l'effectif, la répartition et les caractéristiques en matière de pratique des pharmaciens au Canada.

Le produit complémentaire suivant sur les pharmaciens est disponible sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Les pharmaciens au Canada, 2023 — tableaux de données* (XLSX)
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2022 — Statistiques éclair* (XLSX)

D'autres produits sur la main-d'œuvre de la santé sont aussi disponibles sur le [site Web de l'ICIS](#) :

- *Les ergothérapeutes au Canada, 2023 — tableaux de données* (XLSX)
- *Les ergothérapeutes au Canada, 2023 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Les physiothérapeutes au Canada, 2023 — tableaux de données* (XLSX)
- *Les physiothérapeutes au Canada, 2023 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Le personnel infirmier au Canada, 2023 — tableaux de données* (XLSX)
- *Le personnel infirmier au Canada, 2023 — notes méthodologiques* (PDF)
- *Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023 — tableaux de données* (XLSX)
- *Préposés aux services de soutien à la personne en Alberta, 2023 — notes méthodologiques* (PDF)
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu — tableaux de données* (XLSX)
- *La main-d'œuvre de la santé au Canada, 2017 à 2021 : aperçu — notes méthodologiques* (PDF)
- Profil des médecins au Canada, 2023 (infographie)
- *Nombre, répartition et migration des médecins au Canada, 2023* (tableaux de données, données historiques, notes méthodologiques, Statistiques éclair)
- *Base de données nationale sur les médecins, 2022-2023* (tableaux de données sur les paiements et l'utilisation, tableaux de données historiques sur les paiements et l'utilisation, notes méthodologiques)

Vous avez des commentaires ou des questions? Écrivez-nous à [rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca).

Pour de plus amples renseignements :

Information sur la main-d'œuvre de la santé

Institut canadien d'information sur la santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Tél. : 613-241-7860

Courriel : [rhs@icis.ca](mailto:rhs@icis.ca)

Site Web : [icis.ca](http://icis.ca)

## Au sujet du présent document

Le présent document résume les concepts de base et les méthodologies sous-jacentes des données, ainsi que les avantages et les limites de ces données. Il permet de mieux comprendre l'information sur la main-d'œuvre de la santé contenue dans nos produits analytiques et les façons de l'utiliser efficacement. Cette information est particulièrement importante dans l'établissement de tendances au fil du temps et de comparaisons avec d'autres sources de données.

## Disponibilité des données

Spécialistes de la gestion des médicaments au sein de l'équipe de soins de santé, les **pharmaciens** travaillent avec les patients, leur famille et les autres professionnels de la santé dans le but d'améliorer la santé des Canadiens<sup>1</sup>.

Les pharmaciens qui désirent exercer au Canada doivent s'inscrire chaque année auprès de leur organisme de réglementation provincial ou de leur gouvernement territorial en remplissant un formulaire d'inscription.

## Collecte des données

Le formulaire d'inscription annuelle que les candidats remplissent est la propriété de l'organisme provincial de réglementation ou du gouvernement territorial. En vertu d'une entente conclue avec l'ICIS, la plupart des organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux soumettent à l'ICIS un ensemble de données normalisées recueillies au moyen des formulaires d'inscription. L'information recueillie porte sur les caractéristiques démographiques, la formation et l'emploi.

L'ICIS et les organismes qui soumettent des données révisent en profondeur les données soumises. Une fois approuvées par l'ICIS et les fournisseurs de données, les données finales sont prêtes à servir à des fins d'analyse et de production de rapports.

Veillez noter que les données de l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie (ANORP) sont utilisées lorsque les données sur l'effectif d'une autorité compétente ne sont pas disponibles. Les données de l'ANORP datent du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de données visée. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section [Limites des données et observations](#) ci-dessous.

Les statistiques diffusées par l'ICIS peuvent différer de celles publiées par d'autres organismes, même si la source des données (c.-à-d. les formulaires d'inscription annuelle) est la même. Les différences peuvent être attribuables à des variations dans la population de référence, à la période de collecte des données, aux éléments exclus des données de l'ICIS ainsi qu'aux méthodes de validation et de traitement de l'ICIS.

## Population d'intérêt

La population d'intérêt correspond aux pharmaciens actifs ayant soumis un formulaire d'inscription dans une province ou un territoire du Canada.

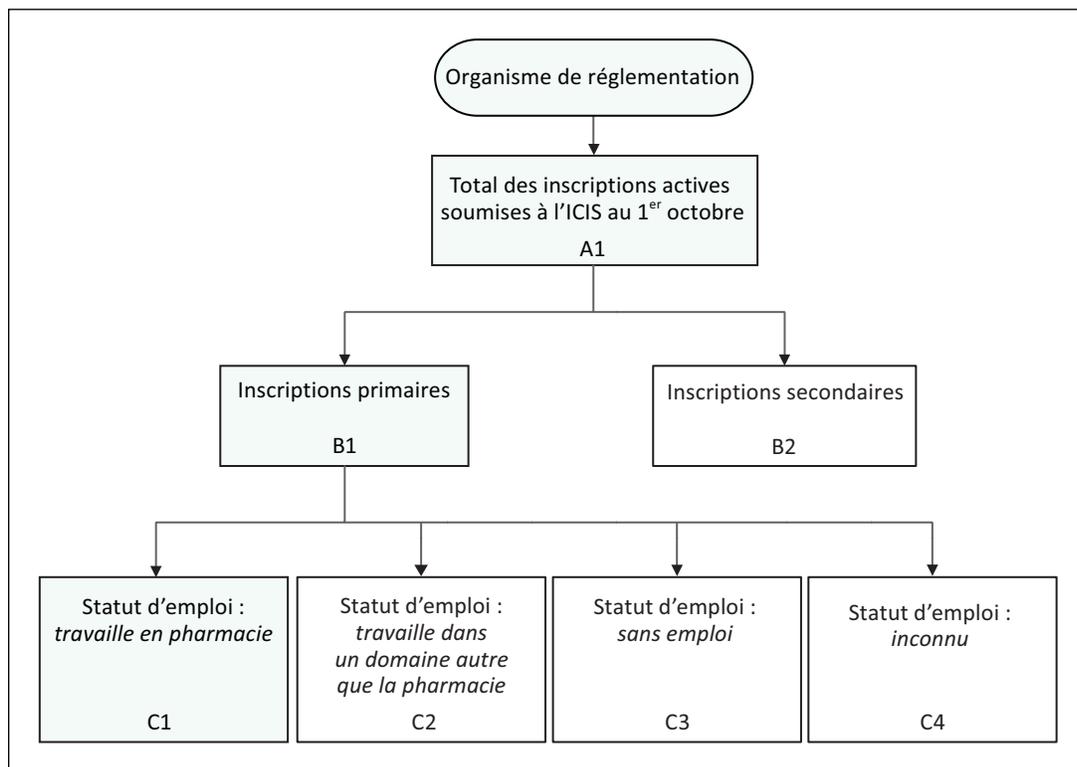
Pour favoriser l'actualité des rapports, l'ICIS recueille les données avant la fin de la période d'inscription, dont la date varie en fonction de l'autorité compétente. En ce qui concerne les pharmaciens, la date limite de soumission des données a été établie en consultation avec les fournisseurs de données. Elle se situe au moment de la période des inscriptions où la majorité des formulaires d'inscription ont été reçus. Les données sont recueillies à la date limite, ce qui assure l'uniformité d'une année à l'autre.

## Définition de la main-d'œuvre

Il est important de souligner la différence entre les termes « effectif » et « main-d'œuvre ». Le terme *effectif* désigne tous les membres inscrits admissibles à exercer la profession au cours de l'année en question (sans égard à leur statut d'emploi au moment de l'inscription). Notez que les membres inactifs et les inscriptions secondaires sont exclus de l'effectif. Le terme *main-d'œuvre* désigne uniquement les membres inscrits occupant un emploi dans la profession au moment de l'inscription annuelle et ayant obtenu un permis actif.

La figure ci-dessous illustre les étapes de définition de la main-d'œuvre des pharmaciens.

**Figure** Suivi des données transmises à l'ICIS par l'organisme de réglementation : la main-d'œuvre des pharmaciens



Le nombre total d'inscriptions soumises à un organisme de réglementation en pharmacie ou à un gouvernement territorial comprend les inscriptions de membres actifs et inactifs. De toutes les inscriptions reçues par les organismes provinciaux de réglementation et les gouvernements territoriaux, seules celles qui concernent des membres actifs au 1<sup>er</sup> octobre de l'année d'inscription sont transmises à l'ICIS (case A1 dans la figure ci-dessus).

Il existe 2 types d'inscriptions de membres actifs :

- Les inscriptions primaires (case B1) sont celles où la province ou le territoire d'inscription correspond à l'autorité compétente du premier emploi.
- Les inscriptions secondaires (case B2) représentent les pharmaciens qui travaillent dans plus d'une autorité compétente en même temps et qui sont inscrits auprès des organismes de réglementation appropriés. Ces inscriptions secondaires sont exclues de l'effectif, sauf exception en fonction d'une demande expresse d'une autorité compétente. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section [Qualité des données](#) du présent document.

Les statistiques de l'ICIS sur la main-d'œuvre n'incluent que les inscriptions primaires, c'est-à-dire lorsque les pharmaciens indiquent explicitement le statut d'emploi à l'aide de la valeur suivante : *travaille en pharmacie* (case C1). Les pharmaciens qui occupent un emploi dans un domaine autre que la pharmacie, qui sont sans emploi ou dont le statut d'emploi est inconnu sont exclus des statistiques sur la main-d'œuvre (les valeurs correspondantes des éléments de données sont *travaille dans un domaine autre que la pharmacie*, case C2; *sans emploi*, case C3; et *inconnu*, case C4).

## Qualité des données

### Sous-dénombrement et surdénombrement

Quelques facteurs peuvent causer un sous-dénombrement :

- **Période d'inscription vs période de collecte des données** : la mise en place de dates limites permet à l'ICIS d'améliorer l'actualité des données publiées. Toutefois, les pharmaciens qui s'inscrivent entre la date limite et la fin de la période d'inscription ne sont pas inclus dans la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé (BDMOS).
- **Nouvelles inscriptions** : les nouvelles inscriptions comprennent les récents diplômés de même que les pharmaciens qui s'inscrivent pour la première fois dans une province ou un territoire. L'information sur les nouvelles inscriptions varie d'une province et d'un territoire à l'autre ainsi qu'au fil du temps, ce qui entraîne un sous-dénombrement.
- **Données tirées des inscriptions volontaires** : pour les autorités compétentes dont les données sur l'effectif ne sont pas disponibles pour une année donnée, les données d'inscription proviennent de l'ANORP. L'inscription auprès de l'association nationale est souvent volontaire. Il y a donc sous-dénombrement dans les données provenant de l'ANORP.

Quelques facteurs peuvent causer un surdénombrement :

- **Inscriptions secondaires** : les pharmaciens peuvent décider de s'inscrire dans plusieurs provinces et territoires à la fois. Pour éviter de compter 2 fois ces pharmaciens, l'ICIS identifie les inscriptions qui ne correspondent pas à la province ou au territoire du premier emploi et les exclut des rapports sur l'effectif ou la main-d'œuvre. Ces inscriptions sont appelées inscriptions secondaires. Toutefois, les pharmaciens qui s'inscrivent et travaillent dans plusieurs provinces ou territoires sont comptés plus d'une fois dans les totaux pour les provinces et territoires dont les données sont disponibles.

# Terminologie et méthodologie générale

Dans l'ensemble des documents de la BDMOS :

- Le terme *Base de données sur la main-d'œuvre de la santé* (BDMOS) désigne la base de données qui recueille des données au niveau de l'enregistrement et des données agrégées sur plus de 30 groupes de professionnels de la santé au Canada, dont les pharmaciens.
- Le terme *premier emploi* désigne l'emploi, auprès d'un employeur ou comme travailleur autonome, associé au nombre le plus élevé d'heures habituelles de travail par semaine. Toutes les données et les analyses concernant la main-d'œuvre tiennent uniquement compte du premier emploi des professionnels de la santé.
- Le terme *renouvellement* désigne le nombre de membres qui renouvellent leur inscription dans la même province ou le même territoire que l'année précédente.

## Âge moyen

L'âge moyen des pharmaciens à l'échelle d'une province, d'un territoire ou du Canada est calculé en fonction de l'âge de chaque pharmacien, à partir des éléments de données Année de naissance et Année en cours pour chaque enregistrement. Les enregistrements où l'âge du dispensateur est inconnu sont exclus du calcul.

$$\text{Âge moyen} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \text{Âge}_i$$

où

- $i$  = chaque professionnel de la santé
- $n$  = nombre total de professionnels de la santé inscrits dans une province, un territoire ou au Canada

## Pharmaciens qui travaillent en soins directs

Le terme « travaille en soins directs » désigne uniquement les membres inscrits qui fournissent des services directement aux clients. Travailler en soins directs signifie exercer principalement l'une des fonctions suivantes : *pharmacien salarié*, *propriétaire-gestionnaire de pharmacie*, *gestionnaire de pharmacie*, ou *chef ou coordonnateur en milieu institutionnel*. Il se peut que les pharmaciens qui exercent principalement la fonction de *propriétaire-gestionnaire de pharmacie* ou de *gestionnaire de pharmacie* consacrent moins de temps aux soins directs.

## Régions sanitaires

Les régions sanitaires sont déterminées par le gouvernement provincial ou territorial et représentent des entités administratives ou des régions présentant un intérêt pour les autorités sanitaires.

Les données sur les régions sanitaires présentées dans les analyses et documents connexes du rapport *Les pharmaciens au Canada, 2023* ne comprennent que les pharmaciens qui dispensent des soins directs aux patients et dont le code postal est situé dans la province ou le territoire d'analyse; ceux qui travaillent dans les domaines de l'administration, de la formation ou de la recherche sont exclus des totaux des régions sanitaires.

Les données sur le code postal et le Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP) de Statistique Canada permettent de classer les professionnels de la santé selon la région sanitaire. Le code postal utilisé pour l'analyse est celui du lieu de travail du premier emploi. Si le code postal est inconnu ou non valide, la région sanitaire ne peut être déterminée.

Depuis 2021, la méthodologie de mise en correspondance des régions sanitaires a été améliorée aux fins de conformité avec les normes de données de l'ICIS; ce changement s'applique à la période de déclaration (c.-à-d. de 2014 à 2023).

Prenez note que Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario ont modifié la structure de déclaration de leurs régions sanitaires en 2023. Cependant, la déclaration des données régionales fondées sur la nouvelle structure n'a pas encore été mise en œuvre, puisque les estimations démographiques de 2023 des nouvelles régions sanitaires n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

## Entrées et sorties

Les changements dans l'effectif des pharmaciens reflètent le nombre de personnes qui intègrent la profession (entrées) et qui la quittent (sorties). L'analyse des entrées et des sorties permet de mieux comprendre l'évolution de l'effectif des pharmaciens au fil du temps.

Le terme *entrée* désigne le nombre de personnes qui intègrent la profession. Une entrée survient lorsqu'un pharmacien s'inscrit pour exercer dans une province ou un territoire où il n'était pas inscrit l'année précédente. Les entrées englobent les nouveaux diplômés, les pharmaciens qui arrivent d'une autre province ou d'un autre territoire au Canada ou encore de l'étranger et ceux qui réintègrent la main-d'œuvre après un congé prolongé (p. ex. pris pour assumer des responsabilités familiales ou parfaire leurs études).

Le terme *sortie* désigne le nombre de personnes qui quittent l'effectif d'une province ou d'un territoire donné. Une sortie survient lorsqu'un pharmacien ne renouvelle pas son inscription annuelle dans une province ou un territoire l'année suivante. Un certain nombre de facteurs, qui peuvent changer au fil du temps, influent sur les sorties. Le fait qu'un pharmacien en fin de carrière ne renouvelle pas son inscription peut indiquer qu'il a pris sa retraite. Les pharmaciens en début de carrière peuvent quant à eux choisir de ne pas renouveler leur inscription, notamment pour aller travailler ailleurs au Canada ou dans un autre pays, pour quitter la profession, pour prendre un congé parental ou encore pour retourner aux études.

Il convient de noter que l'information sur les entrées et les sorties n'est pas disponible au niveau national parce qu'il n'y a pas d'identificateur national unique qui permettrait d'assurer le suivi des membres inscrits d'une province ou d'un territoire à l'autre.

## Estimations démographiques et nombre de pharmaciens par 100 000 habitants

À l'aide des estimations démographiques de Statistique Canada, il est possible de calculer les taux de professionnels de la santé par habitant. *Les pharmaciens au Canada, 2023 — tableaux de données* présente les estimations démographiques de Statistique Canada par province et territoire, de 2014 à 2023<sup>2</sup>.

## Régions urbaines et rurales/éloignées

Une analyse par code postal est réalisée pour déterminer si un professionnel de la santé exerce dans un milieu urbain, rural ou éloigné. Dans le cas des pharmaciens, le code postal utilisé pour cette analyse est celui du lieu de travail du premier emploi. Si le code postal est inconnu ou non valide, le milieu (urbain, rural ou éloigné) ne peut être déterminé.

À l'aide du FCCP de Statistique Canada, des codes de la classification des secteurs statistiques (CSS) ont été attribués aux codes postaux en fonction du Recensement de 2021. La CSS regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles sont un composant d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). Dans ses rapports, l'ICIS s'appuie sur les catégories CSSgenre suivantes comme méthodologie pour définir les régions urbaines et rurales/éloignées :

- Région urbaine : CSSgenre 1, 2 ou 3 (à l'échelle de la RMR ou de l'AR)
- Région rurale/éloignée : CSSgenre 4, 5, 6, 7 ou 8 (ZIM forte, ZIM modérée, ZIM faible, aucune ZIM, régions à l'extérieur de Whitehorse et de Yellowknife)

# Comparabilité

Dans le cadre du processus de soumission des données, les organismes de réglementation provinciaux et les gouvernements territoriaux ont transmis à l'ICIS les modifications apportées à leurs données afin que la présente publication en fasse état. Il est utile d'en prendre connaissance au moment d'examiner les tendances au fil du temps et de comparer les provinces et territoires.

Le tableau 1 présente les données sur les pharmaciens soumises à l'ICIS en 2023, par province et territoire.

**Tableau 1** Données sur les pharmaciens soumises à l'ICIS, par province et territoire, 2023

Autorité compétente	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Données sur les pharmaciens	D	D	D	D	*	D	D	D	D	D	†	D	†

#### Remarques

\* L'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie transmet des données sur l'effectif.

† Les données au niveau de l'enregistrement du Yukon et du Nunavut ne sont pas recueillies dans la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé. Seules des données agrégées sont disponibles.

D : les données ont été soumises à l'ICIS.

## Comparabilité internationale

En vue de faciliter l'utilisation des statistiques sur la main-d'œuvre de la santé au Canada pour les intervenants internationaux, l'ICIS a élaboré une série d'indicateurs qui reposent sur le manuel *National Health Workforce Accounts: A Handbook* (2016; en anglais seulement) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>3</sup>. Ce manuel a depuis été retiré du site Web de l'OMS. La publication de l'ICIS porte surtout sur les indicateurs mentionnés dans le module 1 : Active health workforce stock.

Le tableau 2 met en relief, pour les 8 indicateurs compris dans le rapport *Les pharmaciens au Canada, 2023* de l'ICIS, le volet sur les pharmaciens, ainsi que les variations terminologiques des données présentées par l'ICIS. Vous trouverez la méthodologie détaillée pour chacun des indicateurs sur la main-d'œuvre de la santé dans le [Répertoire des indicateurs](#) de l'ICIS.

**Tableau 2** Indicateurs de l'Organisation mondiale de la santé diffusés par l'ICIS

Indicateur de l'OMS	Tableau correspondant du document <i>Les pharmaciens au Canada, 2023 — tableaux de données</i>
<b>1 – 02</b> : Density of active health workers per 1000 population, by cadre <b>1 – 03</b> : Density of active health workers per 1000 population by cadre and at subnational level	<b>Tableau 5</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs par 100 000 habitants, selon l'autorité compétente, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 04</b> : Density of health workers per 1000 population, by cadre, by activity level (practising, professionally active, licensed to practice)	<b>Tableau 6</b> : Effectif des pharmaciens selon le statut d'emploi par 100 000 habitants, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 05</b> : Ratio between active and registered health workers, by cadre	<b>Tableau 7</b> : Ratio de la main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs par rapport à l'effectif, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 07</b> : Percentage of active health workers in different age groups, by cadre and sex	<b>Tableau 8</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs, selon le groupe d'âge, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 09</b> : Percentage of active foreign-trained health workers by place of birth (domestic/foreign) and by country of training	<b>Tableau 9</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs, selon les 10 principaux pays d'obtention du diplôme, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 11</b> : Percentage of active health workers employed by facility type, by cadre	<b>Tableau 10</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs, selon le lieu d'emploi, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023 <b>Tableau 10a</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs, selon le lieu d'emploi et l'autorité compétente, 2014 à 2023
<b>1 – 12</b> : Density of active health workers in different regions (by regional typology), by cadre	<b>Tableau 11</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs, selon la région sanitaire et l'autorité compétente, provinces et territoires dont les données sont disponibles, 2014 à 2023
<b>1 – 12</b> : Density of active health workers in different regions (by regional typology), by cadre	<b>Tableau 12</b> : Main-d'œuvre des pharmaciens qui travaillent en soins directs par 100 000 habitants, selon la région sanitaire et l'autorité compétente, 2014 à 2023

**Source**

Organisation mondiale de la santé. *National Health Workforce Accounts: A Handbook*. 2016.

## Limites des données et observations

Les changements méthodologiques et historiques apportés aux données peuvent compliquer la comparaison des données dans le temps. L'ICIS, en collaboration avec les organismes de réglementation, s'efforce d'améliorer continuellement la qualité des données; l'établissement de comparaisons historiques et la consultation des publications antérieures de l'ICIS devraient donc se faire à la lumière de l'information qui suit. Dans tous les cas, il convient d'utiliser de la prudence et de tenir compte des changements méthodologiques et historiques au moment d'établir des comparaisons. Vous trouverez une liste complète des éléments de données sur la page [Métadonnées de la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé](#) du site Web de l'ICIS.

La section ci-dessous présente les améliorations et les changements dont ont fait l'objet les éléments de données entre 2014 et 2023 et qui pourraient avoir un effet sur la comparabilité.

Si plus de 30 % des enregistrements d'une province ou d'un territoire ont une valeur *non précisé* (c.-à-d. *inconnu*, *sans objet* ou *non recueilli*) pour un élément de données, les statistiques établies d'après cet élément ne sont pas déclarées. Lorsque la population des provinces ou territoires dont les données ne sont pas disponibles excède 35 % de la population totale du Canada, les résultats globaux ne sont pas déclarés à la ligne « Provinces et territoires dont les données sont disponibles ».

Vous trouverez des statistiques sur les valeurs *non précisé* pour chaque élément de données dans le document [Les pharmaciens au Canada, 2023 — tableaux de données](#). Il faut donc user de prudence dans la comparaison des données de cette période.

## Mise à jour des normes de données du fichier minimal sur les RHS, 2022

En réponse aux besoins changeants en information sur la santé des intervenants, l'ICIS a mis à jour la norme de données du fichier minimal sur les ressources humaines de la santé (RHS) (y compris les éléments de données et les valeurs, ainsi que leurs définitions respectives).

La norme de données mise à jour du fichier minimal sur les RHS de 2022 permet de recueillir des données de haute qualité pouvant être comparées et couplées pour les groupes de dispensateurs de soins afin de soutenir la planification de la main-d'œuvre de la santé, l'élaboration de politiques et la recherche à l'échelle pancanadienne. Elle se veut une évolution de notre approche normalisée de collecte de données qui simplifie les processus actuels et allège le fardeau de la collecte. Pour en savoir plus sur la norme de données du fichier minimal sur les RHS, reportez-vous à la page des [métadonnées de la Base de données sur la main-d'œuvre de la santé](#) de site Web de l'ICIS.

La mise en œuvre de la norme de données du fichier minimal sur les RHS de 2022 s'échelonne selon la profession, l'autorité compétente et l'année de données; par conséquent, il faudra interpréter avec prudence les tendances dégagées de la comparaison des données recueillies selon la norme de données du fichier minimal sur les RHS de 2022 avec les données soumises selon la norme précédente (laquelle est décrite dans le *Manuel de la Base de données sur les pharmaciennes et les pharmaciens, version 3.0*).

## Données sur les pharmaciens, de 2014 à 2023

### Effectif et main-d'œuvre

Province ou territoire	Limites des données
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<p>L'absence de diplômés de l'Université Memorial de Terre-Neuve en 2021 a eu une incidence sur l'effectif des pharmaciens à Terre-Neuve-et-Labrador cette année-là.</p> <p>En 2023, la Newfoundland &amp; Labrador Pharmacy Board (NLPB) a soumis ses données selon la norme de données du fichier minimal sur les RHS de 2022; il faudra donc interpréter avec prudence les tendances dégagées.</p>
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	<p>En 2020, le Prince Edward Island College of Pharmacy n'a pas fourni de données en raison de la transition vers une nouvelle base de données. Pour cette année-là, les données sur l'effectif des pharmaciens proviennent de l'ANORP.</p>
<b>Nouveau-Brunswick</b>	<p>Les données sur l'effectif de 2014 au Nouveau-Brunswick proviennent de l'ANORP.</p> <p>En raison de la COVID-19, l'examen national des compétences pour l'admission à la profession qui devait avoir lieu en mai 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.</p> <p>Les variations dans les entrées, les sorties et les renouvellements des pharmaciens au Nouveau-Brunswick entre 2021 et 2022 sont attribuables à la mise en œuvre par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick d'une nouvelle base de données qui a permis d'améliorer la qualité des données. Les données de 2022 ont été soumises après la date limite (mars 2023). Les comparaisons avec les données des années précédentes doivent donc être effectuées avec prudence.</p>
<b>Québec</b>	<p>Les données sur l'effectif de 2014 à 2023 au Québec proviennent de l'ANORP.</p>
<b>Ontario</b>	<p>Les données de 2019 sur les entrées, les sorties et les renouvellements des pharmaciens en Ontario n'étaient pas disponibles.</p> <p>En raison de la COVID-19, l'examen national des compétences pour l'admission à la profession qui devait avoir lieu en mai 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.</p> <p>En 2022, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario a adopté une nouvelle méthodologie visant à améliorer la qualité des données sur l'emploi et les soins directs. Les comparaisons avec les années précédentes doivent donc être effectuées avec prudence.</p>

Province ou territoire	Limites des données
<b>Saskatchewan</b>	En raison de la COVID-19, l'examen national des compétences pour l'admission à la profession qui devait avoir lieu en mai 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.
<b>Manitoba</b>	La diminution du nombre d'entrées au Manitoba en 2021 et 2022 est attribuable aux facteurs suivants : une baisse du nombre de nouveaux candidats due aux restrictions de déplacement associées à la COVID-19, le report de l'examen d'aptitude du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada de 2020 et les restrictions subséquentes touchant la capacité d'accueil à l'examen clinique objectif structuré du Bureau en 2022, ainsi que l'absence de diplômés du College of Pharmacy de l'Université du Manitoba en 2022 due à la transition vers un nouveau programme de doctorat en pharmacie.
<b>Alberta</b>	En raison de la COVID-19, l'examen national des compétences du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada qui devait avoir lieu en mai 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la baisse du nombre d'entrées cette année-là.
<b>Colombie-Britannique</b>	En raison de la COVID-19, l'examen national des compétences du Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada qui devait avoir lieu en mai 2020 a été annulé, ce qui a empêché certains candidats d'obtenir leur permis en 2020 et pourrait avoir contribué à la hausse du nombre d'entrées en 2021.
<b>Yukon</b>	<p>Les données de 2014, 2016 et 2017 sur l'effectif des pharmaciens au Yukon proviennent de l'ANORP. En 2015, le ministère des Services aux collectivités du Yukon a soumis des données au niveau de l'enregistrement. De 2018 à 2023, des données agrégées ont été soumises sur l'effectif des pharmaciens.</p> <p>En 2023, les données du Yukon ont fait l'objet d'une amélioration. Il faut donc faire preuve de prudence dans l'utilisation des données de 2014 à 2022.</p>
<b>Nunavut</b>	<p>Les données de 2014 à 2016 sur l'effectif des pharmaciens au Nunavut proviennent de l'ANORP.</p> <p>De 2017 à 2023, le ministère de la Santé du Nunavut a soumis des données agrégées sur l'effectif des pharmaciens.</p>

## Données démographiques

Province ou territoire	Limites des données
Manitoba	<p>Le College of Pharmacists of Manitoba ne fournit pas directement à l'ICIS les données sur l'année de naissance et le genre. Pour diffuser ses données, l'ICIS utilise les données agrégées sur l'âge et le genre fournies par Santé Manitoba.</p> <p>En 2015, les données sur les entrées et les renouvellements selon le groupe d'âge n'étaient pas disponibles.</p> <p>De 2014 à 2022, les données sur les sorties selon le groupe d'âge n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p>
Yukon	<p>En 2014, 2016 et 2017, les données sur l'effectif des pharmaciens au Yukon ont été obtenues auprès de l'ANORP et les données démographiques n'étaient pas disponibles. De 2018 à 2023, le ministère des Services aux collectivités du Yukon a soumis des données agrégées sur l'effectif. En 2018 et 2021, les données sur le genre, le groupe d'âge et l'âge moyen étaient disponibles et en 2019 et 2020, seules des données sur l'âge moyen étaient disponibles. En 2022 et 2023, le ministère des Services aux collectivités du Yukon n'a pas recueilli de données sur le genre et les données sur l'âge n'étaient pas disponibles.</p>
Territoires du Nord-Ouest	<p>Après 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux des Territoires du Nord-Ouest n'a pas recueilli de données sur le genre et l'âge.</p>

## Formation

Province ou territoire	Limites des données
Terre-Neuve-et-Labrador	<p>En 2023, les données sur la <b>formation</b> n'ont pas été déclarées en raison de problèmes de qualité des données résultant de l'adoption et de la <a href="#">mise en œuvre de la norme de données du fichier minimal sur les RHS de 2022</a>. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section sur la mise à jour des normes de données du fichier minimal sur les RHS, 2022.</p>
Territoires du Nord-Ouest	<p>En 2014, les données sur les années écoulées depuis l'obtention du diplôme n'ont pas été diffusées en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.</p>

## Emploi

Province ou territoire	Limites des données
Terre-Neuve-et-Labrador	En 2023, les données sur l' <b>emploi</b> n'ont pas été déclarées en raison de problèmes de qualité des données résultant de l'adoption et de la mise en œuvre de la norme de données du fichier minimal sur les RHS de 2022. Pour en savoir plus, reportez-vous à la section sur la <a href="#">mise à jour des normes de données du fichier minimal sur les RHS, 2022</a> .
Nouveau-Brunswick	Les variations dans la catégorie d'emploi pour les pharmaciens du Nouveau-Brunswick entre 2021 et 2022 sont attribuables à la mise en œuvre par l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick d'une nouvelle base de données qui a permis d'améliorer la qualité des données. Les comparaisons avec les données des années précédentes doivent donc être effectuées avec prudence.
Île-du-Prince-Édouard	En 2023, l'information sur la répartition géographique et les régions sanitaires n'a pas été diffusée en raison de problèmes de qualité des données de la base de données. Des modifications sont présentement apportées afin que cette information puisse désormais être recueillie.
Ontario	<p>En 2014, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario a classé tous les pharmaciens comme <i>employés permanents</i> pour l'élément de données Catégorie d'emploi.</p> <p>Avant 2017, l'Ordre n'était pas en mesure de préciser les catégories de l'élément Statut d'emploi. Par conséquent, tous les pharmaciens ont été consignés sous les valeurs <i>travaille en pharmacie</i> ou <i>sans emploi et cherche un emploi en pharmacie</i>. Depuis 2017, les données sur le statut d'emploi sont déclarées avec exactitude.</p> <p>En 2022, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario a adopté une nouvelle méthodologie visant à améliorer les données sur l'emploi et les soins directs. Les comparaisons avec les données des années précédentes doivent donc être effectuées avec prudence.</p>
Colombie-Britannique	En 2018, en raison du changement apporté à la méthode de collecte des données et du statut facultatif des champs Emploi et Emplacement géographique, certains membres inscrits peuvent avoir omis de fournir ces renseignements, entraînant une forte hausse du nombre de valeurs <i>non précisé</i> .
Yukon	En 2015, la répartition géographique (région urbaine, rurale ou éloignée) de la main-d'œuvre n'a pas été diffusée en raison d'une proportion élevée de valeurs manquantes.

# Respect de la vie privée et confidentialité

Le respect de la vie privée, la confidentialité des enregistrements et la sécurité de l'information sont essentiels aux activités de l'ICIS. Par conséquent, l'ICIS a mis en place un programme exhaustif sur le respect de la vie privée, la confidentialité et la sécurité. Un des éléments clés du programme est l'énoncé de principes et de politiques présenté dans le document *Politique de respect de la vie privée relative à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels des travailleurs de la santé et des données dépersonnalisées, 2011* (ou *Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011*, selon son titre abrégé). Ce document peut être téléchargé gratuitement sur le [site Web de l'ICIS](#).

L'ICIS est une entité prescrite en Ontario. Ce statut confère aux dépositaires de l'information sur la santé de l'Ontario le droit de divulguer des renseignements personnels sur la santé à l'ICIS sans l'autorisation des personnes concernées.

La BDMOS ne recueille, n'utilise ni ne divulgue de renseignements personnels. Les données recueillies peuvent contenir des cellules de faible valeur. Toutefois, conformément à l'article 32 de sa *Politique de respect de la vie privée des travailleurs de la santé, 2011*, l'ICIS rend l'information statistique accessible au public, le cas échéant, de façon à réduire au minimum tout risque d'identification des personnes et de divulgation par recoupements.

## Annexes

### Annexe A : Pharmaciens, première année de réglementation, par province et territoire

Type de professionnel	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nun.
Pharmaciens	1910	1905	1876	1884	1875	1871	1878	1911	1911	1891	1986	1953	1999

### Annexe B : Fournisseurs de données sur les pharmaciens, 2023

Pharmaciens	
Terre-Neuve-et-Labrador	Newfoundland & Labrador Pharmacy Board
Île-du-Prince-Édouard	Prince Edward Island College of Pharmacy
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia College of Pharmacists
Nouveau-Brunswick	Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick
Québec	Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie
Ontario	Ordre des pharmaciens de l'Ontario
Manitoba	College of Pharmacists of Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan College of Pharmacy Professionals
Alberta	Alberta College of Pharmacy
Colombie-Britannique	College of Pharmacists of British Columbia
Yukon	Ministère des Services aux collectivités, gouvernement du Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	Ministère de la Santé, gouvernement du Nunavut

### Annexe C : Texte de remplacement pour l'image sur l'âge moyen

L'âge moyen correspond au numérateur 1 divisé par le dénominateur  $n$  (défini comme le nombre total de professionnels de la santé inscrits dans une province, un territoire ou au Canada), multiplié par la somme de l'âge de chaque professionnel de la santé pris en compte dans le dénominateur  $n$ ; le dénombrement de chaque professionnel de la santé  $i$  correspond à 1 multiplié par  $n$ .

# Références

1. Association des pharmaciens du Canada. [Pharmaciens au Canada](#). Consulté le 26 juin 2024.
2. Statistique Canada, Centre de démographie. Estimations de la population au 1<sup>er</sup> juillet (fondées sur le Recensement de 2021), selon le groupe d'âge et le genre, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires. Consulté à l'été 2024.
3. Organisation mondiale de la santé. *National Health Workforce Accounts: A Handbook*. 2016.



**ICIS Ottawa**

495, chemin Richmond  
Bureau 600  
Ottawa (Ont.)  
K2A 4H6  
**613-241-7860**

**ICIS Toronto**

4110, rue Yonge  
Bureau 300  
Toronto (Ont.)  
M2P 2B7  
**416-481-2002**

**ICIS Victoria**

880, rue Douglas  
Bureau 600  
Victoria (C.-B.)  
V8W 2B7  
**250-220-4100**

**ICIS Montréal**

1010, rue Sherbrooke Ouest  
Bureau 511  
Montréal (Qc)  
H3A 2R7  
**514-842-2226**

icis.ca

57473-0824

